

## COMMUNIQUE DE PRESSE

12 octobre 2022

### **En Bourgogne-Franche-Comté, renaturer les rivières pour s'adapter aux effets du changement climatique**

**Crues intenses et dévastatrices, sécheresses de plus en plus longues, les phénomènes extrêmes liés au changement climatique se multiplient. Redonner un fonctionnement plus naturel aux milieux aquatiques, c'est les rendre plus robustes pour supporter les impacts du changement climatique. En été, cela peut contribuer à limiter l'assèchement des cours d'eau ou encore l'augmentation de la température de l'eau. Cela permet également de conforter les ressources et de limiter la vulnérabilité des usages comme l'alimentation en eau potable. C'est aussi une solution pour réduire les risques d'inondations et protéger les populations. Plus encore, la renaturation des rivières contribue à améliorer la qualité de l'eau et le cadre de vie et à favoriser le retour de la biodiversité.**

**L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse place la restauration des milieux aquatiques au rang des priorités et accompagne les collectivités dans leurs projets en leur consacrant 460 millions d'euros dans le cadre de son programme d'intervention 2019-2024.**

- **Agir plus vite et plus fort pour s'adapter aux impacts du changement climatique**

Les politiques de l'après-guerre, conduites dans un objectif de développement économique, ont accéléré l'artificialisation de nombreux cours d'eau français, modifiant leurs tracés et asséchant les zones humides, avec des conséquences importantes sur le bon fonctionnement de ces milieux aquatiques, notamment en période de crues ou de sécheresse. Et le changement climatique, avec la multiplication de phénomènes intenses, vient encore aggraver ces détériorations. Il est urgent d'agir plus vite et plus fort pour s'adapter aux impacts du changement climatique. Une solution, c'est de faire de nos rivières des alliées en leur redonnant un fonctionnement naturel.

Par exemple, en laissant la rivière déborder et dissiper son énergie dans des zones d'expansion de crues, elle devient moins dangereuse pour la population lors des inondations les plus fréquentes. De même, une rivière qui retrouve des méandres et qui n'est pas canalisée, ralentit les eaux et retarde le pic de crue. Contre la sécheresse estivale, une rivière reconnectée à ses zones humides souffre moins de risque d'assèchement car la zone humide lui restitue l'eau stockée l'hiver et les nappes souterraines d'accompagnement voient leur niveau baisser moins vite. Ou encore les boisements des berges des rivières limitent l'élévation de la température de l'eau permettant ainsi de créer des îlots de fraîcheur pour les riverains et des conditions de vie meilleures pour les poissons.

- **Des projets qui ont fait leurs preuves sur les territoires**

De nombreux projets de restauration de rivière ont déjà vu le jour avec l'aide de l'agence de l'eau. Depuis 2019, plus de 242 km de cours d'eau ont retrouvé un bon fonctionnement sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse dont 50 km en Bourgogne-Franche-Comté et en Grand Est. Et plus de 700 hectares de zones humides ont été acquis ou restaurés.

**Sur les rivières à forte énergie**, comme la Bienne à Jeurre ou encore Lavancia, sur le Doubs entre Parcey et Champdivers, les enrochements et digues vétustes ont été supprimés car ces aménagements hydrauliques n'étaient plus nécessaires. En outre, des travaux de recharge du fond du lit en galets et graviers permettent d'accueillir de nombreuses espèces de faune et de flore aquatiques emblématiques de ces cours d'eau.



**En tête de bassin versant** aussi, divers cours d'eau font l'objet de restauration écologique qui permet de ralentir les écoulements en période de hautes eaux (limitant les crues à l'aval) tout en reconnectant les zones humides attenantes pour une meilleure adaptation aux épisodes caniculaires. Par exemple, la Clauge forestière, abîmée et drainée, reprend forme pour réduire la durée des assècs, assurant le retour de diverses espèces aquatiques remarquables.

**Dans la traversée de certaines agglomérations**, les milieux aquatiques retrouvent aussi une place de premier plan pour contribuer à améliorer le cadre de vie, la quiétude et fraîcheur des quartiers : la Furieuse à Salins-les-Bains, l'Allaine à Delle, l'Albane à Belleneuve font peau neuve et les habitants entendent à nouveau le clapotis de l'eau dans les radiers...

**Sur tous les bassins du Doubs, de la Saône et de la haute vallée de l'Ain**, des travaux sur la Basse Dheune à Palleau, la Linotte à Loulans-Verchamp ou la Mouge à Azé ont permis à ces rivières de retrouver un tracé favorable à un fonctionnement plus harmonieux, adapté aux débits et propice à la biodiversité. La ressource en eau s'en voit consolidée pour une satisfaction renforcée des usages tels que l'abreuvement du bétail, l'écrêtement des hautes eaux, le soutien des étiages ou la pêche de loisir.

- **Les aides de l'agence de l'eau : 460 M€ pour la restauration des milieux aquatiques**

Dans le cadre de son programme d'action 2019-2024, l'agence de l'eau prévoit d'investir 460 millions d'euros pour soutenir les collectivités dans leurs projets de restauration des milieux aquatiques. En Bourgogne-Franche-Comté et en Grand Est, elle a déjà apporté plus de 20 millions d'euros d'aides.

**Pour Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

« Cet été, les premières victimes des événements climatiques ont été les milieux aquatiques. Très fragilisés, ils ont en outre dû faire face à une demande accrue de prélèvements nécessaires pour satisfaire les différents usages, eau potable ou irrigation notamment. On le sait désormais, la renaturation des rivières et des milieux aquatiques est un moyen économique, pérenne et efficace pour s'adapter aux effets du changement climatique. La dynamique d'engagement de projets de restauration doit s'accélérer et la mobilisation des élus, porteurs de ces démarches, est l'une des clés pour y parvenir. Le portage politique est aussi une condition de réussite des projets pour associer et convaincre toutes les parties prenantes, les acteurs économiques et notamment les agriculteurs, mais aussi les riverains pour remporter l'acceptation sociale des projets. »



➤ **Pour en savoir plus**

**Et si la rivière redevenait un atout pour mon territoire ?**

[Un livret argumentaire](#) de l'agence de l'eau pour découvrir les **bénéfices multiples de la restauration des rivières.**

Destiné aux élus ce document est rédigé sous la forme de fiches pratiques et illustré de retours d'expériences, témoignages et chiffres clés. Toutes les bonnes raisons d'agir résumées en 44 pages !

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)



*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

**CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau** / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15 / [leslie@plus2sens.com](mailto:leslie@plus2sens.com)